

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 20 mars 2020

## **Lutte contre la propagation du virus Covid-19 : - organisation des collectes de sang - alimentation des populations**

La lutte contre la propagation du virus Covid-19 ne s'oppose en rien, moyennant quelques précautions, à l'organisation de collectes de sang ou au maintien de telles initiatives lorsqu'elles étaient déjà prévues.

Au contraire, l'Établissement Français du Sang appelle l'attention sur le caractère vital de ces dons pour les patients ayant besoin d'une transfusion.

Les communes sont donc autorisées à ouvrir leurs locaux municipaux (gymnases, salles des fêtes, etc) pour ce seul motif. Veillez toutefois à toujours respecter la distance d'un mètre entre deux personnes, et les gestes barrières. Ne venez pas donner votre sang si vous avez des symptômes grippaux.

Concernant les marchés alimentaires, les municipalités sont invitées à les maintenir, mais à les limiter à ces seules activités de vente de produits alimentaires. La vente de tous autres produits ou matériels est interdite.

Là encore, les commerçants comme les clients sont tenus de respecter la distanciation d'un mètre et les gestes barrières.

Toute personne présentant des symptômes grippaux doit impérativement rester confinée et contacter un médecin avant d'envisager toute sortie.

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38